



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

*Séance du 28 avril 2026*

Membres en exercice : 9  
Date de la convocation : 24/04/2026

**D-2026-08**

**Le vingt-huit avril deux-mille vingt-six à quinze heures,**

**Le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de CASTELMAUROU s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de :**

**Monsieur Laurent EBERLE, Président du CCAS**

**Etaient Présents :** EBERLE Laurent, NEVEU Valérie, DENEUVILLE Laetitia, CASABONNE Pascal, BRAJEUX GELI Charline, BLANC Sandrine.

**Absents Excusés :**

TOMAS PARIS Laure

**Pouvoirs :**

MARBLEU Mathieu a donné pouvoir à EBERLE Laurent

MARTIN Françoise a donné pouvoir à NEVEU Valérie

Valérie NEVEU est désignée secrétaire de séance

## DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

*Rapporteur : Laurent EBERLE, Président*

Il est présenté au Conseil d'administration, le débat d'orientation budgétaire (DOB) pour l'année 2026.

### **Entendu l'exposé du rapporteur,**

Vu le rapport de présentation ROB 2026 transmis aux membres du Conseil d'administration lors de la convocation de la séance du 28 avril 2026 ;

Vu le débat sur les orientations budgétaires 2026.

### **Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :**

PREND ACTE de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire.

**Fait et délibéré les jours et mois susdits.**

La secrétaire de séance,

Le Président du CCAS,

Valérie NEVEU



Laurent EBERLE



# **RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 28/04/2026**

## **SOMMAIRE**

### **❖ Les objectifs et obligations légales du DOB**

- Les obligations légales du DOB
- Les objectifs du DOB

### **❖ Budget du CCAS : Analyse 2025 :**

- La section de fonctionnement
  - Les dépenses de fonctionnement
  - Les recettes réelles de fonctionnement
  - Le résultat de la section de fonctionnement
- La section d'investissement
- Le résultat de clôture

### **❖ Budget du CCAS : Orientations 2026**

- La section de fonctionnement
  - Les dépenses de fonctionnement
  - Les recettes de fonctionnement
- La section d'investissement

---

### **❖ Les objectifs et obligations légales du DOB**

#### **➤ Les obligations légales du DOB**

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales indique l'obligation d'organiser, dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif, un débat sur les orientations générales du budget ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de l'établissement. Ce débat doit être à l'ordre du jour d'une séance du conseil d'administration et fait l'objet d'une délibération afin de permettre au représentant de l'Etat de s'assurer du respect de la loi.

Cependant, la présentation, le contenu ainsi que la durée ne font l'objet d'aucune disposition légale.

#### **➤ Les objectifs du DOB**

Le débat d'orientation budgétaire permet à l'assemblée délibérante :

- De discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif ;
- D'être informée sur la situation financière de l'établissement.

## ❖ **Budget du CCAS : Analyse 2025**

### ➤ **La section de fonctionnement**

#### **Les dépenses de fonctionnement :**

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 13 918.41 €.

Chapitre 011 :

- 611 - Contrat de prestations de services = 400 €
- 6182 – Documentation générale = 727.49 €
- 6232 – Fêtes et cérémonies = 10 311.07 €

Chapitre 65 :

- 65133 – Secours d'urgence = 240 €
- 65134 – Aides = 839.85 €
- 65748 – Subvention aux personnes de droit privé = 1 400 €

*Bilan des demandes d'aides financières en 2025: 4 demandes d'aides financières déposées par les assistantes sociales de la Maison des Solidarités de Saint-Jean. Trois demandes ont été acceptées pour un montant de 839.85 €.*

#### **Les recettes réelles de fonctionnement :**

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 17 549.58 €.

Chapitre 74 :

- 74748 – Participation commune = 12 530 €
- 74888 – Autres attributions et participations (participation repas ainés) = 180 €

Chapitre 75 :

- 756 – libéralités reçues (don) = 150 €

002 : Résultat de fonctionnement 2024 reporté = 4 689.58 €

#### **Le résultat de la section de fonctionnement :**

Le résultat de l'exercice 2025 est de 3 481.17 €.

### ➤ **La section d'investissement**

Il n'y aucune dépense ni recette enregistrée en 2025.

### ➤ **Le résultat de clôture**

Le résultat de clôture est déterminé à partir du calcul suivant :

RECETTES 2025 (recettes de l'année + excédent N-1 reporté sur l'année N) – DEPENSES 2025

RECETTES : 17 399.58 - DEPENSES : 13 918.41 € = 3 481.17 €

Le résultat de clôture pour la section de fonctionnement est donc égal à **+ 3 481.17 €**.

Ce résultat est nul pour la section d'investissement.



## ❖ **Budget du CCAS : orientations 2026**

### ➤ **La section de fonctionnement**

#### **Les dépenses de fonctionnement :**

##### **Au chapitre 011 :**

- Renouvellement des abonnements à l'identique (cotisation au magazine UNCASS, cotisation à ATLAS Occitanie) ;
- Repas des aînés 2026 : il s'est tenu en février et s'est accompagné de la distribution de colis alimentaires ;
- Proposition d'organisation d'un atelier "*Fraudes et Arnaques*" organisé par AGIR ABCD au 2<sup>ème</sup> semestre 2026.

##### **Au chapitre 065 :**

En 2026 :

- 1 aide financière de 200 € a déjà été versée.
- 2 demandes d'aide financières de 300 € ont été déposées par les assistantes sociales de la Maison des Solidarités de Saint-Jean.
- 3 demandes de bourse au permis de conduire ont été déposées.
- Des demandes de subvention ont été déposées par des associations, le montant de 350 € par attribution est proposé.

#### **Les recettes de fonctionnement :**

Les recettes de fonctionnement du CCAS sont alimentées par la subvention de la commune, les dons, l'excédent reporté et la participation des accompagnants au repas des aînés.

Nous attendons une participation de la commune reste de 15 000 €.

L'excédent reporté sera de 3 481.17 €.

Les participations au repas des aînés sont de 180 €

L'excédent reporté en 2025 était de 3 481.17 €.

#### **Prévision du montant du budget :**

En 2026, le montant prévisionnel du budget du CCAS est de 18 661.17 €.

#### **La section d'investissement :**

N'ayant pas d'équipements publics à vocation sociale, il n'y aura donc aucune dépense ni recette d'investissement au budget primitif 2026.